

**Programme de plafonnement et d'échange de la Californie,
programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et système de
plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de
serre du Québec**

**Vente aux enchères conjointe n° 14 de février 2018
Rapport sommaire des résultats**

Publié le 28 février 2018

Contexte

Le California Air Resources Board (CARB), le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) de l'Ontario et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec ont tenu une vente aux enchères conjointe d'unités d'émission de gaz à effet de serre le 21 février 2018. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission de millésime présent (2016 et 2018) et de millésime futur (2021). Les renseignements contenus dans le présent rapport assurent la transparence du programme, tout en respectent la protection des renseignements confidentiels de chaque participant à la vente aux enchères.

Avant la certification de la vente aux enchères, le personnel du CARB, du MEACC et du MDDELCC, en collaboration avec le surveillant de marché externe, ont évalué les offres soumises, surveillé le déroulement de la vente et déterminé que ceux-ci respectaient les exigences du règlement de la Californie sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission, celles du règlement sur le programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et celles du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (« les règlements »).

Le surveillant de marché externe a notamment fait les observations et les recommandations suivantes :

Le surveillant de marché indique que les résultats de la vente aux enchères ont été calculés en respectant la réglementation en vigueur et une logique économique appropriée. Il confirme, selon les données disponibles, les résultats de la vente aux enchères établis par l'administrateur de la vente : le prix final de la vente et les quantités d'unités d'émission de millésime présent et de millésime futur adjudgées aux participants. L'algorithme de la vente aux enchères respectait les règles concernant les obligations relatives aux garanties financières. Le surveillant de marché n'a pas observé de failles dans la sécurité ou dans les protocoles de communication. Il recommande que le CARB, le MEACC et le MDDELCC approuvent les résultats de la vente aux enchères du 21 février 2018.

Les revenus générés par la vente aux enchères ne figurent pas dans le présent rapport en raison du processus portant sur le taux de change utilisé pour calculer les revenus finaux d'une vente aux enchères conjointe. Deux devises, soit le dollar américain (\$ US)



et le dollar canadien (\$ CA), sont acceptées lors de la soumission des offres. Une fois que l'ensemble des paiements auront été reçus, et suivant les instructions des gouvernements participants (la Californie, l'Ontario et le Québec), l'administrateur des services financiers effectuera une conversion d'une quantité limitée d'argent en utilisant le taux de change en vigueur avant de transférer les revenus aux gouvernements participants.

L'administrateur de services financiers distribuera les revenus de la vente aux enchères aux gouvernements participants une fois qu'il aura reçu l'ensemble des paiements des enchérisseurs qualifiés. Les gouvernements participants recevront les revenus de la vente aux enchères le 20 mars. Conformément au règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la Californie, les entités qui ont mis des unités d'émission en consignment seront payées en dollars américains pour chaque unité d'émission vendue. Les renseignements sur les revenus reçus par les gouvernements participants seront publiés après la fermeture complète de la vente aux enchères.

La Californie doit recevoir sa part des revenus de la vente aux enchères uniquement en dollars américains. Le Québec et l'Ontario recevront quant à eux chacun leurs revenus en dollars canadiens uniquement. Ainsi, le montant total des revenus reçus par les gouvernements participants pour la vente d'unités d'émission peut varier, et ce, de façon positive ou négative, selon le taux de change en vigueur au moment où les paiements sont effectués. Les renseignements concernant le montant final des revenus transférés seront publiés de façon indépendante par chacun des gouvernements participants le 20 mars.

Résultats de la vente aux enchères

Le premier tableau ci-dessous contient les principaux renseignements et données sur les résultats de la vente aux enchères. Le second tableau présente un sommaire des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères. Veuillez vous référer aux notes explicatives après la liste des enchérisseurs qualifiés pour une description des données présentées ci-dessous.

Résultats de la vente aux enchères

	Millésime présent			Millésime futur
	Millésime 2016	Millésime 2018	Total du millésime présent	Millésime 2021
Nombre total d'unités d'émission mises en vente	14 894 520	83 321 400	98 215 920	12 427 950
Entités de la Californie (unités consignées)	-	20 671 989	20 671 989	-
CARB	12 961 816	31 175 277	44 137 093	8 020 000
MEACC	-	23 743 316	23 743 316	3 026 450
MDDELCC	1 932 704	7 730 818	9 663 522	1 381 500
Total des unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères			98 215 920	8 576 000
Entités de la Californie (unités consignées)	-	20 671 989	20 671 989	-
CARB	12 961 816	31 175 277	44 137 093	5 534 261
MEACC	-	23 743 316	23 743 316	2 088 425
MDDELCC	1 932 704	7 730 818	9 663 522	953 314
Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente			1,21	0,69
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs ¹			92,1 %	89,0 %
Indice de Hirschman-Herfeindahl			436	1727

¹ En Ontario, les « émetteurs » sont désignés sous l'appellation « participants à émissions plafonnées ». En Californie, les « émetteurs » sont désignés sous l'appellation « entreprises visées » et « participants volontaires ».

Résumé des offres acceptées

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en \$ US en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en \$ US ou en \$ CA. L'équivalent en \$ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est calculé en fonction du taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en \$ US sont converties en \$ CA arrondi au cent près.

Statistiques sommaires des offres admissibles acceptées

	Vente d'unités de millésime présent (2016 et 2018)		Vente d'unités de millésime futur (2021)	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Prix de vente minimal	14,53	18,34	14,53	18,34
Prix de vente final	14,61	18,44	14,53	18,34
Prix maximal	54,27	68,50	22,19	28,01
Prix minimal	14,53	18,34	14,53	18,34
Prix moyen	15,90	20,07	15,32	19,34
Prix médian	14,84	18,73	14,91	18,82
Prix médian des unités d'émission	14,93	18,84	14,82	18,71
Taux de change de la vente aux enchères (\$ US vers \$ CA)			1,2622	

Liste des participants admissibles

Un enchérisseur qualifié est une entité qui a rempli une demande de participation à la vente aux enchères, qui a soumis une garantie financière² qui a été acceptée par l'administrateur de services financiers et qui a été approuvée par le CARB, le MEACC ou le MDDELCC. Les enchérisseurs qualifiés peuvent avoir participé ou non à la vente aux enchères.

N° CITSS	Nom légal
ON2306	1329606 Ontario Limited
QC2101	1443635 Ontario Inc
CA1185	Aera Energy LLC
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA1561	AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.
QC2096	ArcelorMittal Produits longs Canada s.e.n.c.
QC1724	Bell-Gaz Itée
CA1180	BNSF RAILWAY COMPANY
CA1913	BP Products North America Inc.
CA1463	California Power Holdings LLc
ON2676	Canadian Pacific Railway Company
QC2580	Chauffage Benwell Fuels Ltd.
CA1075	Chevron U.S.A. Inc.
CA1037	City of Anaheim, Public Utilities Department
CA1732	City of Long Beach, Gas and Oil Department
CA1443	City of Los Angeles, Department of Airports
CA1166	City of Vernon, Vernon Public Utilities
CA2050	CP Energy Marketing (US) Inc.
ON2509	Econo Petroleum Inc.
ON2414	Elbow River Marketing Ltd
ON2176	Enbridge Gas Distribution Inc.
ON2458	Énergie Valero Inc / Valero Energy Inc
QC1384	Énergie Valero Inc.
ON2329	EPCOR Natural Gas Limited Partnership
ON2253	Federated Co-operatives Limited
CA1260	Flyers Energy, LLC

² L'expression « garantie financière » désigne la « bid guarantee » décrite dans le règlement de la Californie, la « garantie financière » décrite dans le règlement de l'Ontario et la « garantie financière » au sens du règlement du Québec.

N° CITSS	Nom légal
ON2306	1329606 Ontario Limited
QC2101	1443635 Ontario Inc
CA1185	Aera Energy LLC
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA1561	AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.
CA1234	Fresno Cogeneration Partners, LP
QC1750	Gazifère Inc.
QC1764	Gestion Énergie Québec Inc.
ON2162	Goodyear Canada Inc
QC1374	Graymont (QC) Inc.
ON2330	Great Lakes Greenhouses Inc.
ON2240	Greater Toronto Airports Authority
ON2203	Greenergy Fuels Canada Inc.
CA2113	Hartree Partners, LP
ON2315	Husky Oil Operations Limited
ON2288	Hydro One Networks Inc.
QC1359	Hydro-Québec
CA1807	Idemitsu Apollo
ON2189	Imperial Oil
CA1665	IPC (USA), Inc.
ON2210	Ivaco Rolling Mills 2004 L.P.
CA1727	Jaco Oil Company
CA1141	Kern Oil & Refining Co,
ON2356	Koch Supply & Trading, LP
QC1901	La Coop Carbone
QC1431	Lantic Inc.
ON2504	Larry Penner Enterprises Inc.
QC2501	Le Groupe Harnois Inc
QC1770	Les Pétroles Irving Commercial s.e.n.c
QC1730	Les Produits Pétroliers Norcan S.E.N.C
CA1830	Luminus Energy Partners, LLC
ON2439	MacEwen Petroleum Inc.
CA1104	Macquarie Energy LLC
CA2111	MAG ENERGY SOLUTIONS INC.
ON2187	Markham District Energy Incorporated
ON2457	McDougall Energy Inc.
CA2645	Mercuria Energy America, Inc.

N° CITSS	Nom légal
ON2306	1329606 Ontario Limited
QC2101	1443635 Ontario Inc
CA1185	Aera Energy LLC
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA1561	AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.
CA1107	Midway Sunset Cogeneration Company
CA1239	Morgan Stanley Capital Group Inc.
QC2128	Mr. Gas Limitee
CA1302	Naftex Operating Company
ON2324	Nature Fresh Farms Inc.
CA1672	NextEra Energy Marketing LLC
QC2107	NGL Supply Co. Ltd.
CA1191	Northern California Power Agency
CA1138	NRG Power Marketing LLC
ON2304	Ontario Power Generation Inc.
ON2294	P38 Energy Inc.
CA1046	Pacific Gas and Electric Company
CA2046	Pacific Gas and Electric Company
CA1034	PacifiCorp
CA2106	PBF Energy Western Region LLC
ON2345	Pembina Infrastructure and Logistics LP
CA1410	PETRO DIAMOND INCORPORATED
CA1279	Phillips 66 Company
CA1595	Pixley Cogen Partners, LLC
ON2190	Plains Midstream Canada ULC
CA1505	Powerex Corp.
ON2348	Primemax Energy Inc.
QC2663	PROPANE PLUS INC
QC1960	Révolution VSC LP
CA1204	Rio Tinto Minerals Inc.
CA1834	River City Petroleum
CA1102	Royal Bank of Canada
CA1163	Sacramento Municipal Utility District (SMUD)
CA1085	San Diego Gas & Electric Company
CA1760	San Diego Gas and Electric Company
CA1011	San Joaquin Refining Company, Inc.
QC2568	Sanimax LOM Inc.

N° CITSS	Nom légal
ON2306	1329606 Ontario Limited
QC2101	1443635 Ontario Inc
CA1185	Aera Energy LLC
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA1561	AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.
CA2175	Sempra Gas & Power Marketing, LLC
CA1366	Seneca Resources Corporation
CA2358	Sentinel Peak Resources California, LLC
CA1251	Shell Energy North America (US), L.P.
CA1757	Shiralian Enterprises
CA1054	Signal Hill Petroleum, Inc.
CA1031	Silicon Valley Power (SVP), City of Santa Clara
CA1029	Southern California Edison Company
CA1170	Southern California Gas Company
CA1674	Southwest Gas Corporation
CA1804	Stan Boyett & Son, Inc.
CA1921	Statkraft US LLC
ON2313	Sun Gro Farms Inc.
ON2151	Suncor Energy Products Partnership
QC1873	Superior Gas Liquids Partnership
ON2267	Superior Plus LP
QC1486	TEMBEC
CA1165	Tesoro Refining & Marketing Company LLC
ON2299	The Corporation of the City of Kingston
ON2381	The Corporation of the City of Kitchener
CA1888	The Soco Group, Inc
ON2220	TransCanada PipeLines Limited
CA1216	Turlock Irrigation District
ON2165	Union Gas Limited
CA1419	Union Pacific Railroad Company
CA1635	Valero Marketing and Supply Company
CA1135	Vitol Inc.
ON2514	W. O. Stinson & Son Limited
CA1229	Walnut Creek Energy, LLC
CA2056	Wild Goose Storage, LLC

Notes explicatives : résumé des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités de millésime présent

Les statistiques présentées dans le rapport pour la vente aux enchères d'unités d'émission de millésime futur sont calculées de la même façon que les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime présent. Il n'y a pas d'unités consignées par les entités consignées parmi les unités d'émission du millésime futur.

Nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission, par millésime, mises en vente lors de la vente aux enchères d'unités d'émission du millésime présent. Ce nombre comprend les unités d'émission consignées, les unités d'émission mises en vente par la Californie, les unités d'émission mises en vente par la province de l'Ontario et les unités d'émission mises en vente par la province du Québec.
Nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	Nombre total d'unités d'émission en tonnes métriques, par millésime, achetées dans le cadre de la vente aux enchères du millésime présent.
Rapport du total des offres acceptables divisé par le nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission inclus dans toutes les offres acceptables pour les unités d'émission du millésime présent (sans égard aux prix offerts) divisé par le nombre total d'unités d'émission du millésime présent mises aux enchères.
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs	Nombre total d'unités d'émission du millésime présent (par millésime) achetées dans la vente aux enchères par les émetteurs, divisé par le nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères. Un « émetteur » désigne les entités visées ou les entités relevant d'une adhésion volontaire tel que défini dans le règlement de la Californie, les participants soumis à un plafond tel que défini dans le règlement de l'Ontario ou un émetteur ou un émetteur visé à l'article 2.1 tel que défini dans le règlement du Québec.
Indice de Hirschman-Herfindahl (IHH)	L'IHH est une mesure de la concentration des unités achetées par les enchérisseurs par rapport à la vente totale d'unités d'émission de la vente aux enchères (sans égard au millésime). Le pourcentage d'unités achetées par chacun des enchérisseurs est élevé au carré et additionné. L'IHH peut atteindre 10 000, nombre qui représente la situation où 100 % des unités auraient été achetées par un seul enchérisseur ($100 \times 100 = 10\,000$).

Statistiques sur le prix des offres	Les statistiques sont calculées à partir de toutes les offres acceptables pour les unités d'émission du millésime présent (sans égard aux prix offerts). Toutes les statistiques sont présentées en \$ CA et en \$ US.
Offre acceptée	Partie restante de l'offre soumise par un enchérisseur une fois cette offre évaluée et réduite (si nécessaire) afin de respecter l'ensemble des limites applicables.
Prix de vente minimal	Le prix minimal acceptable d'une offre pour les unités d'émission du millésime présent en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix de vente final	Prix de vente d'une unité d'émission du millésime présent résultant de la vente aux enchères, en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix maximal	Prix accepté le plus élevé.
Prix minimal	Prix accepté le plus bas.
Prix moyen	Prix moyen calculé comme étant la somme de tous les prix des offres acceptées multipliée par la quantité offerte pour chacune des offres acceptées, divisée par la somme du nombre d'unités de toutes les offres acceptées.
Prix médian	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des offres acceptables se retrouvent en haut et que 50 % des offres se retrouvent en bas du prix médian.
Prix médian de l'unité d'émission	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des prix d'une unité d'émission des offres admissibles se retrouvent en haut et que 50 % des prix d'une unité d'émissions des offres se retrouvent en bas du prix médian.
Taux de change de la vente aux enchères	Taux de change en vigueur à la vente aux enchères conjointe qui est fixé le jour ouvrable précédant la vente aux enchères conjointe comme étant le taux de change moyen quotidien le plus récent publié par la Banque du Canada pour le dollar canadien et le dollar américain la veille de la vente aux enchères conjointe.